

APPEL À CANDIDATURE POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2023 À STRASBOURG

Dépôt des candidatures jusqu'au 5 mai 2023.

Musique classique, contemporaine, expérimentale, variété, jazz, rock, hip-hop, traditionnelle d'ici ou d'ailleurs... la musique sera partout le 21 juin !

A l'occasion de l'édition 2023 de la Fête de la Musique, la Ville de Strasbourg vous invite à vous exprimer et à partager votre passion de la musique.

Deux modes de participation s'offrent à vous. Vous trouverez ci-dessous toutes les modalités pour y participer.

1^{ère} modalité de participation: sur une Scène « Découverte » de la Ville de Strasbourg

Vous êtes musicien.ne, seul.e ou en groupe, amateur.e ou confirmé.e, et vous souhaitez participer à une des scènes « Découverte » installée par la Ville de Strasbourg ?

La Ville de Strasbourg aménagera des scènes où la programmation sera réservée à des musiciens strasbourgeois qu'ils soient amateurs ou semi-professionnels.

Ces scènes auront une taille maximale de 8x6m, elles seront équipées en sonorisation et lumière et accompagnées d'un régisseur technique.

Les projets seront choisis sur la base des critères suivants :

- Qualité du projet
- Originalité du projet
- Renouvellement des projets musicaux
- Faisabilité technique
- Présence de toutes les formes musicales (sur l'ensemble de la Grande île)
- Équilibre entre les projets amateurs, semi professionnels et professionnels
- Élaboration d'un projet commun avec d'autres structures

Pour votre demande de participation, veuillez nous retourner par mail le dossier de candidature « Scènes Découvertes » de la Ville de Strasbourg en renseignant l'ensemble des informations nécessaires à votre candidature.

CONTACT : Vanessa BALTZER, chargée d'évènement : vanessa.baltzer@strasbourg.eu

Attention : votre demande de participation n'équivaut pas à une sélection.

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2023 - SCENE DECOUVERTE

Chère musicienne, cher musicien,

Nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement les informations et indications ci-dessous avant de remplir votre dossier de candidature :

- Au-delà de la date limite d'inscription fixée au **5 mai 2023**, aucune demande d'inscription ne sera prise en considération.
- Les inscriptions sont réservées aux musiciens, formations ou artistes dont au moins un des membres réside à Strasbourg (lieu d'habitation, de travail ou d'étude).
- Une inscription validée n'est pas une confirmation à la participation à la Fête de la Musique.
- Une réponse vous parviendra mi-mai 2023.

Veillez remplir le dossier dédié. Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

1. Renseignements concernant l'artiste ou le groupe						
Nom de l'artiste ou du groupe, ensemble, orchestre* :						
<input type="text"/>						
Année de création		<input type="text"/>				
Statut*		Amateur		Semi-Pro		Pro
Nombre total (musiciens et choristes)* :			<input type="text"/>			
Site officiel ou lien d'écoute (un seul lien sera pris en compte)* :						
<input type="text"/>						

2. Renseignements concernant le responsable					
Nom* :		<input type="text"/>	Prénom* :		<input type="text"/>
Adresse Postale* :		<input type="text"/>			
Code postal*		<input type="text"/>	Ville*		<input type="text"/>
Téléphone* :		<input type="text"/>	Email* :		<input type="text"/>

ATTENTION : La programmation finale étant communiquée aux candidats par voie électronique uniquement, il est impératif que l'adresse email communiquée ci-dessous soit totalement lisible, et active jusqu'au 21 juin 2023.

3. Présentation de groupe* (bio, influences projets, concerts passés et à venir, playlist...) : 100 signes au maximum (espaces compris).
<input type="text"/>

4. Genre musical Merci d'indiquer le genre musical principal

	Alternative		Électro		Musique latine
	Arabo-Andalou/ Orientale		Folk		Pop
	Balkans;		Funk		R&b / soul
	Blues		Gospel		Reggae/Dancehall/Dub
	Chanson française		Hip hop-Rap		Rock
	Classique/ Chorale		Jazz		Ska/Punk
	Country		Karaoké		Tzigane
	Celtique		Klezmer		Atelier, installation
	Dj (musique mixée)		Métal		
	Disco		Musique du monde		
Genre musical secondaire	<input type="text"/>				

5. Participations précédentes (le cas échéant)

2022		Autre : (précisez la date)
------	--	----------------------------

6. Informations complémentaires

En participant à la Fête de la Musique à Strasbourg, je m'engage en mon nom et au nom de la formation musicale à respecter les consignes qui me seront données en matière d'horaires et de sécurité.

Par ailleurs, j'autorise la Ville de Strasbourg, si elle le souhaite, à :	oui	non
- annoncer ma participation sur les supports de communication,		
- communiquer mes coordonnées aux partenaires médias (articles, interviews..),		
- utiliser des photos fournies pour les besoins sa communication.		

7. Documents à joindre impérativement à votre demande

Merci de joindre :

- Votre projet de programmation (formats PDF, OpenOffice, JPG, PNG, ZIP... 20 Mo max)
- Votre fiche technique (matériel, durée du set...)
- Un visuel libre de droit de qualité HD et les crédits correspondants. Celui-ci pourra figurer sur les supports de communication Fête de la musique 2023.

2^{ème} modalité de participation : proposer un projet musical partenaire

Vous êtes une association, un collectif de musiciens, un établissement public ou privé strasbourgeois et souhaitez proposer un programme en partenariat avec la Ville de Strasbourg ? Vous regorgez d'idées originales, innovantes pour célébrer la Fête de la Musique ? La Ville de Strasbourg soutiendra des projets musicaux se déroulant le 21 juin 2023 de 18h à 23h.

Faites-vous connaître ! Envoyez-nous votre projet global : thème musical et programmation de la soirée, site, implantation et installations techniques, mode de gestion, ...

Les projets seront choisis sur la base des critères suivants :

- Originalité et qualité du projet. Renouvellement des projets musicaux / participation aux éditions précédentes.
- Présentation d'un projet global incluant la programmation, les fiches techniques, présentation du ou des groupes envisagés et liens d'écoute, présentation des partenaires le cas échéant.
- Présence de toutes les formes musicales (sur l'ensemble de la Grande île).
- Programme d'animation annexe. Nous porterons une attention particulière à la dimension ludique, éducative et pédagogique.
- Équilibre entre les projets amateurs, semi professionnels et professionnels.
- Élaboration d'un projet commun avec d'autres structures. Si un ou plusieurs projets intéressants de par leur thématique, programme, animation associées... présentent des similitudes, un rendez-vous sera organisé afin d'envisager un rapprochement des projets sur la même scène / lieu.

Les projets retenus pourront bénéficier, selon le site, d'un podium non couvert adapté au lieu et d'une alimentation électrique (adaptée aux besoins et en fonction des disponibilités), ainsi que d'une visibilité sur les supports de communication de la Ville de Strasbourg. Le projet devra se dérouler de manière autonome. Les porteurs de projet restent responsables de la sécurisation de leur évènement et devront toutes les mesures nécessaires.

Pour votre demande de participation, veuillez nous retourner par mail le dossier de candidature « Scènes Partenaires » de la Ville de Strasbourg en renseignant l'ensemble des informations nécessaires à votre candidature avant le 5 mai 2023. Les projets sélectionnés seront confirmés début mai et bénéficieront d'une autorisation de participation délivrée par la Ville de Strasbourg.

CONTACT : Vanessa BALTZER, chargée d'évènement : vanessa.baltzer@strasbourg.eu

Attention : votre demande de participation n'équivaut pas à une sélection.

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2023 - PROJET MUSICAL PARTENAIRE

Vous êtes une association, un collectif d'artistes, une structure publique ou privée et souhaitez proposer un projet sur l'espace public pour la Fête de la musique.

Nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement les informations et indications ci-dessous avant de remplir votre dossier de candidature :

- Au-delà de la date limite, fixée au **5 mai 2023**, aucune demande d'inscription ne sera prise en considération.
- Une inscription validée n'est pas une confirmation à la participation à la Fête de la Musique.
- Les inscriptions sont réservées aux structures dont le siège social ou l'activité principale est à Strasbourg.
- Une réponse vous parviendra début mi-mai 2023.

Veillez remplir le dossier dédié. Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

1. Renseignements concernant la structure

Nom de la structure* :

Raison sociale* (Cocher la case correspondante)

<input type="checkbox"/>	Association	<input type="checkbox"/>	Établissement public	<input type="checkbox"/>	Entreprise
<input type="checkbox"/>	Collectif d'artiste	<input type="checkbox"/>	Autre (à préciser) :		

2. Renseignements concernant le responsable du projet

Nom* :

Prénom

* :

Adresse

Postale* :

Code postal*

Ville*

Téléphone*

:

Email* :

ATTENTION : La programmation finale étant communiquée aux candidats par voie électronique uniquement, il est impératif que l'adresse email communiquée ci-dessous soit totalement lisible et active jusqu'au 21 juin 2023.

3. Présentation de votre projet *Veuillez décrire les objectifs et le déroulement de la manifestation, la programmation musicale envisagée ainsi que la présentation des artistes. 100 signes au maximum (espaces compris).*

4. Genre musical : Merci d'indiquer le genre musical principal

	Alternative		Électro		Musique latine
	Arabo-Andalou/ Orientale		Folk		Pop
	Balkans		Funk		R&b / soul
	Blues		Gospel		Reggae/Dancehall/Dub
	Chanson française		Hip hop-Rap		Rock
	Classique/ Chorale		Jazz		Ska/Punk
	Country		Karaoké		Tzigane
	Celtique		Klezmer		Atelier, installation
	Dj (musique mixée)		Métal		
	Disco		Musique du monde		

Genre musical secondaire

5. Choix de l'emplacement

Merci d'indiquer les lieux souhaités par ordre de priorité

Quartiers	Place	Matériel mis à disposition
Centre-Ville	Place St Pierre Le jeune	Podium, barrières, arrivée électrique
	Place du Temple Neuf	
	place Broglie – côté opéra du Rhin	
	Rue Sainte-Barbe	
	Place du marché Gayot	
	Place des Meuniers	
	Place St Etienne	
En Hyper-centre sur des lieux complémentaires	Précisez le lieu :	Pas de mise à disposition de matériel et pas d'arrivée électrique
Quartier en périphérie	Précisez le lieu :	Arrivée électrique, barrières

6. Participations précédentes

2022	Autre : (précisez la date)
------	----------------------------

7. Informations complémentaires

En participant à la Fête de la Musique à Strasbourg, je m'engage au nom de mon organisation à respecter l'ensemble des consignes qui me seront données en matière d'horaires et de sécurité.

Par ailleurs, j'autorise la Ville de Strasbourg si elle le souhaite à :	oui	non
- annoncer ma participation sur ses supports de communication,		
- communiquer mes coordonnées aux partenaires médias (articles, interviews..),		
- utiliser des photos de mon animation musicale pour les besoins sa communication.		

Documents à joindre impérativement à votre demande

Merci de joindre :

- Votre projet de programmation (formats PDF, OpenOffice, JPG, PNG, ZIP... 20 Mo max)
- Une présentation succincte de votre structure
- Des liens d'écoute
- Un visuel libre de droit et les crédits correspondants
- Un plan d'implantation (où se situe précisément votre projet, quel empiètement en sol prend-t-il ?)
- Les installations techniques prévues, le cas échéant, les besoins techniques souhaités.

La participation autonome et spontanée

L'esprit de la Fête de la musique c'est aussi l'occasion pour les musiciens de tous âges, confirmés et amateurs, de participer spontanément et de manière autonome partout dans la ville.

La participation autonome est une démarche libre et personnelle dans un format léger et mobile qui ne nécessite ni autorisation ni demande au préalable, ni installations technique ou mobilière, dans le respect des règles de sécurité.

Pour que le 21 juin reste une fête et se déroule en toute quiétude, veillons à respecter le voisinage, les arrêtés municipaux en vigueur ainsi que quelques règles de sécurité basiques.

Voici quelques préconisations.

1. **Disponibilité des lieux** : Assurez-vous d'abord de la disponibilité du lieu. Si le lieu que vous avez choisi pour vous produire (en dehors des places qui font l'objet d'une programmation) est un lieu public de plein-air, prenez contact avec les riverains immédiats : café, bar, restaurants, snack, autres commerces associations de commerçants, entreprises, etc. Ils vous feront part de leur expérience et préviendront des éventuelles difficultés.
2. **Installations électriques** : si pour la diffusion de votre musique, vous utilisez des branchements électriques depuis un raccordement privé, ceux-ci devront être hors de portée du public. Les câbles doivent être protégés du public, sans gêner la circulation des piétons et vélos et en aucun cas traverser la voie publique. Les groupes électrogènes sont totalement proscrits !
3. **Sonorisation** : Le niveau sonore des animations doit être adapté à la configuration du lieu, à l'environnement avoisinant et à l'effectif du public afin de ne pas occasionner de nuisances au voisinage.
Les enceintes, et autre matériel générant un son important, devront être protégées et suffisamment éloignées du public pour éliminer tout risque auditif pour celui-ci. Un périmètre minimum de 3 mètres devra notamment être mis en place autour des éventuelles sonorisations.

Pensez à disposer un extincteur spécifique aux feux électriques (CO₂) à proximité des équipements électriques.
4. **Accès des véhicules de secours et circulation** : les installations ou l'emplacement des musiciens ne pourront en aucun cas être une gêne à la circulation du public, des véhicules de transport en commun, aux propriétés riveraines, aux abonnés des parkings publics ainsi que des véhicules de sécurité et de secours. En cas d'urgence, les véhicules de secours ont impérativement besoin d'un passage pour intervenir. Veillez à ce que votre installation puisse être déplacée rapidement si besoin.

Toute installation pouvant gêner la libre circulation des piétons et des véhicules ou provoquer des troubles à la sécurité est susceptibles de faire l'objet d'une intervention des services de police.

5. Conditions météorologiques

En cas de conditions météorologiques défavorables ou dangereuses (vents forts, orages, précipitations abondantes, ...), les participants devront être en mesure de prendre toutes les dispositions nécessaires et adaptées aux circonstances (ex : conseils de prudence, suspension, annulation, évacuation, ...).

6. Cadre horaire

La fête de la musique aura lieu de 18h00 à 23h00. Tous les participants à cet événement devront respecter ce cadre horaire.

Pour plus d'informations, de conseils, ou nous informer de votre projet musical, contactez le **Direction Événements et Vie Associative** (Vanessa BALTZER : vanessa.baltzer@strasbourg.eu).